



## FAQ : nouveau coronavirus et animaux

11/2020

	Questions	Réponses
		<b>Sous réserve de réglementations divergentes, toutes les réponses sont valables à condition de respecter les mesures d'hygiène et de distanciation prescrites par l'OFSP.</b>
1	<b>Animaux en général</b>	
1.1	Qu'est-ce qu'un coronavirus ?	<p>Les coronavirus sont des virus à ARN (= acide ribonucléique) enveloppés. Cela signifie qu'ils sont dotés d'une membrane lipidique qui peut être dissoute avec de l'eau et du savon ou du désinfectant. Les virus sont ainsi désactivés.</p> <p>Le nouveau coronavirus, nommé « SARS-CoV-2 », fait partie de la même famille que six autres coronavirus connus de l'homme depuis des années ou des décennies. On dénombre quatre coronavirus qui depuis toujours provoquent des rhumes et des refroidissements plutôt bénins, le plus souvent pendant la saison hivernale.</p> <p>Les coronavirus humains comprennent aussi :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• le virus du SRAS, SARS-CoV-1, qui a émergé en 2003 dans le sud de la Chine, où il a été transmis à l'homme par des civettes et</li><li>• le virus du MERS (syndrome respiratoire du Moyen-Orient) ou MERS-CoV, transmis à l'homme en 2012 par des dromadaires dans la péninsule arabique.</li></ul> <p>Dans les deux cas, il s'agit d'infections respiratoires sévères avec un taux de mortalité élevé. Pour le SRAS, le syndrome respiratoire du Moyen-Orient et la COVID-19, différents éléments indiquent que les chauves-souris constitueraient le réservoir du virus.</p> <p>Le SARS-CoV, le SARS-CoV-2 et le MERS-CoV se transmettent de l'animal à l'homme et inversement. Les infections qu'ils provoquent font donc partie des zoonoses.</p> <p>Plusieurs coronavirus sont connus depuis longtemps chez des espèces animales, mais ils font partie d'un autre groupe de coronavirus. Il s'agit, chez les chats, de l'agent responsable de la péritonite infectieuse féline (PIF), chez le porc, de l'agent responsable de la diarrhée épidémique porcine (en anglais <i>porcine epidemic diarrhea</i> ; PED) ainsi que d'autres coronavirus touchant les veaux et les chiens. Ces agents pathogènes doivent être bien distingués du nouveau coronavirus et ne présentent aucun risque pour l'être humain.</p>
1.2	Le nouveau coronavirus a-t-il été transmis par des animaux ?	Des analyses biomoléculaires effectuées sur le matériel génétique du nouveau coronavirus indiquent que l'on rencontre des virus étroitement apparentés chez certaines espèces de chauves-souris. En revanche, on ne sait pas si le SARS-CoV-2 est directement passé de la chauve-souris à l'être humain ou si un hôte intermédiaire animal est intervenu dans la transmission initiale à l'homme.
1.3	Les chauves-souris de Suisse représentent-elles un danger du	Les coronavirus font partie du spectre d'agents pathogènes présents à l'état naturel chez les espèces de chauves-souris de Suisse. Mais ces coronavirus doivent être bien distingués du SARS-CoV-2.

	point de vue de la transmission du nouveau coronavirus SARS-CoV-2 ?	En l'état actuel des connaissances, les espèces de chauves-souris de Suisse ne jouent aucun rôle dans la pandémie de coronavirus. Il n'y a donc aucune raison de persécuter ces espèces strictement protégées, de les chasser des habitations, ni de détruire leur habitat, d'autant qu'il est extrêmement rare que des chauves-souris soient directement en contact avec des humains. De nombreuses espèces de chauves-souris sont menacées d'extinction et sont donc protégées.
<b>2</b>	<b>Animaux de rente</b>	
2.1	Que sait-on des infections au nouveau coronavirus chez les animaux de rente et les chevaux ?	Rien ne permet à ce jour de supposer que les animaux de rente ou les chevaux puissent être contaminés par le nouveau coronavirus. À l'heure actuelle, il n'y a donc aucune raison de faire examiner ces animaux en vue de détecter le SARS-CoV-2. Des études sur une possible infection des animaux par le SARS-CoV-2 ont établi que les poules ne peuvent attraper le nouveau coronavirus. Quant aux bœufs et aux porcs, ils sont très faiblement réceptifs au SARS-CoV-2.
2.2	Les marchés de bétail sont-ils autorisés ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Les marchés de bétail en plein air sont autorisés si</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- toutes les personnes portent un masque facial (cf. art. 3b, al. 1, de l'<a href="#">ordonnance COVID-19 situation particulière, RS 818.101.26</a>).</li> <li>- les exploitants disposent d'un plan de protection, conformément à l'art. 4 de l'ordonnance COVID-19 situation particulière. Ils doivent prévoir des mesures permettant de respecter la distance requise. Dans les espaces dans lesquels les personnes peuvent se déplacer librement, chacune d'elles doit disposer d'une surface d'au moins 4 m<sup>2</sup> (cf. annexe de l'ordonnance COVID-19 situation particulière). Cela entraîne une certaine limitation du nombre de participants au marché.</li> </ul> </li> <li>• <b>Les marchés de bétail dans des espaces clos sont interdits</b> (cf. art. 6, al. 3, de l'ordonnance COVID-19 situation particulière. Les animaux peuvent être hébergés dans des espaces clos. Les flux de visiteurs vers les espaces intérieurs sont interdits.</li> </ul> <p>Il en va de même pour les ventes aux enchères de bétail.</p>
<b>3</b>	<b>Chiens/chats/autres animaux domestiques</b>	
3.1	Que sait-on des infections au nouveau coronavirus chez les animaux domestiques ?	<p>À l'échelle mondiale, on connaît quelques cas d'animaux domestiques (chiens, chats, félins de zoos, visons dans des fermes d'élevage ou dans de rares exploitations détenant des animaux à titre de loisir) atteints par le SARS-CoV-2. (vue d'ensemble de l'OIE: <a href="https://www.oie.int/scientific-expertise/specific-information-and-recommendations/questions-and-answers-on-2019-novel-coronavirus/events-in-animals/">https://www.oie.int/scientific-expertise/specific-information-and-recommendations/questions-and-answers-on-2019-novel-coronavirus/events-in-animals/</a>). Néanmoins, le risque que des animaux de compagnie puissent être infectés par le nouveau coronavirus est jugé très faible. Dans les cas cités, il est très probable que les animaux aient été contaminés suite à un contact étroit avec une personne infectée.</p> <p>Certaines espèces animales, en particulier des chats et des visons, présentaient des symptômes (légers le plus souvent). Des études ont été réalisées dans des régions fortement touchées de Chine et d'Italie afin de rechercher des anticorps contre le SARS-CoV-2 chez des chiens et des chats. La présence de ces anticorps indique que les animaux ont combattu une infection au nouveau coronavirus. D'après l'étude chinoise, environ 10 % des animaux examinés avaient ces anticorps, contre 3 à 4 % dans l'étude italienne. À titre expérimental, on a réussi à contaminer plusieurs espèces animales, notamment des chats, des hamsters et des furets. Les chiens et les lapins sont peu réceptifs au virus.</p> <p><u>Chiens :</u> À l'échelle mondiale, on a détecté le virus, ou son matériel génétique, chez un petit nombre de chiens. Ces chiens ne présentaient pas ou peu de symptômes de maladie.</p>

		<p>Tous provenaient de foyers où des personnes avaient été testées positives au SARS-CoV-2. Il est donc très vraisemblable que ces animaux aient été contaminés par un contact étroit avec une personne atteinte.</p> <p><u>Chats domestiques :</u>  Dans différents pays, on a signalé ici et là des chats positifs, dont certains présentaient des symptômes de maladie. Tous provenaient de foyers où des personnes avaient été testées positives au SARS-CoV-2. Il est donc très vraisemblable que ces animaux aient été contaminés par un contact étroit avec une personne atteinte. En décembre 2020, un cas de chat positif au SARS-CoV-2 a été signalé en Suisse aussi : le chat vit dans le ménage d'une personne testée positive au SARS-CoV-2.</p> <p><u>Grands félins :</u>  Le SARS-CoV-2 a été détecté dans deux zoos aux USA chez plusieurs grands félins (tigres et lions). Un seul animal présentait des symptômes évidents. Les félins se sont tous remis de l'infection. Les animaux ont probablement été contaminés par le personnel.</p> <p><u>Visons :</u>  Des contaminations naturelles ont été signalées chez des visons dans des fermes d'élevage dans de nombreux pays producteurs de visons (vue d'ensemble de l'OIE: <a href="https://www.oie.int/scientific-expertise/specific-information-and-recommendations/questions-and-answers-on-2019-novel-coronavirus/events-in-animals/">https://www.oie.int/scientific-expertise/specific-information-and-recommendations/questions-and-answers-on-2019-novel-coronavirus/events-in-animals/</a>). Les animaux ont probablement été contaminés par le personnel des fermes d'élevage. Aux Pays-Bas et au Danemark, il semble que des employés aient été contaminés au contact de visons infectés. Compte tenu du grand nombre d'animaux en présence et de la charge virale correspondante, cette hypothèse ne peut être écartée. Au Danemark, on a constaté pour plusieurs foyers que, à l'échelle locale, les visons et les êtres humains présentaient les mêmes variantes du virus. Dans l'un de ces foyers, des virus présentant une mutation ont été identifiés chez les visons et les êtres humains. Cette mutation a également été constatée à plusieurs reprises dans les isolats de virus des personnes vivant à proximité des fermes d'élevage de visons. La question de savoir si la mutation peut compromettre l'efficacité de la vaccination est controversée chez les experts.</p>
	Peut-on être contaminé par des animaux de compagnie ?	Rien n'indique que les chiens, les chats ou les autres animaux domestiques présentent un risque de transmission pour les humains, ou jouent un rôle dans la propagation du virus. Seule exception : des visons ayant éventuellement contaminé des personnes (voir 3.1.). Dans le cas du COVID-19, la transmission interhumaine est décisive. Une étude espagnole décrit un risque un peu plus élevé pour les détenteurs de chiens. La cause la plus probable est que les détenteurs de chiens risquent davantage d'avoir des contacts avec d'autres personnes lors des promenades.
3.2	Comment réduire le risque de contamination des animaux ?	Dans les cas cités d'animaux domestiques testés positifs, il est très probable que les animaux aient été contaminés suite à un contact étroit avec une personne infectée. Les personnes ayant contracté le SARS-CoV-2, et surtout celles qui présentent des symptômes de maladie, peuvent disséminer de grandes quantités de virus par le nez et la bouche. Il faut donc bien respecter les règles générales d'hygiène : se laver les mains, ne pas se laisser lécher le visage par les animaux, etc.
	Comment réduire le risque de contamination des animaux si je suis en isolement ou en quarantaine ?	<p><u>Dans tous les cas :</u>  Il faut toujours continuer à s'occuper correctement de ses animaux. Il est fortement déconseillé de laver les chiens, les chats ou autres animaux domestiques. Il n'est ni utile ni conforme aux règles de la protection animale de désinfecter les animaux ou de leur faire porter un masque.</p> <p><u>Personnes malades en isolement</u>  Les animaux (chiens, chats, etc.) peuvent être gardés à la maison. Mais si possible, il vaut mieux que des personnes en bonne santé s'en occupent. Entre patients et animaux, le contact doit être évité, ou en tout cas réduit au maximum durant la période d'isolement. Les personnes infectées, notamment, doivent particulièrement respecter les mesures d'hygiène lors des contacts avec leurs animaux domestiques, éviter autant que</p>

		<p>possible les contacts rapprochés, ne pas tousser ou éternuer en direction des animaux, et ne pas se laisser lécher le visage par les animaux.</p> <p>Si des personnes malades ne sont pas en mesure de s'occuper correctement de leurs animaux, ces derniers doivent être confiés à d'autres personnes (p. ex. une famille amie) ou à une pension pour animaux. Les pensions doivent au préalable être informées expressément des mesures d'isolement qui touchent leur propriétaire. Les chats appartenant à des foyers en isolement en doivent pas être laissés à l'extérieur.</p> <p>Si vous devez entrer à l'hôpital, pensez à demander à quelqu'un de venir s'occuper de vos animaux, ou à les confier à une pension si ce n'est pas possible. Il faudra informer au préalable la pension de la situation sanitaire du foyer. Si une autre personne s'occupe de vos animaux, elle devra veiller à bien respecter les règles d'hygiène habituelles et à se laver systématiquement les mains.</p> <p><u>Les personnes en quarantaine</u> (pas de maladie, mais isolement ordonné par le médecin cantonal en raison par exemple d'un contact avec des personnes positives) doivent, à titre préventif, respecter une hygiène stricte dans leurs contacts avec les animaux domestiques (chiens, chats...), ne pas tousser ou éternuer en direction des animaux, et ne pas se laisser lécher le visage par les animaux.</p> <p>Si pendant votre quarantaine ou votre isolement, votre animal de compagnie tombe malade et nécessite des soins vétérinaires, le vétérinaire contacté doit être informé expressément des mesures de quarantaine ou d'isolement qui frappent le foyer.</p>
	Que faire de mon chien pendant que je suis en quarantaine ou en isolement ?	<p>Durant la période de quarantaine ou d'isolement, les chiens appartenant à un foyer en quarantaine ou en isolement doivent être sortis pour faire leurs besoins par des personnes tierces en bonne santé qui ne sont ni en isolement, ni en quarantaine. Ils doivent impérativement être tenus en laisse. Il faut éviter les contacts avec d'autres personnes ou animaux et ne pas participer à des regroupements de chiens (p. ex. école du chien).</p> <p>Avant de remettre le chien à la personne tierce et de le récupérer, les propriétaires (éventuellement) contaminés doivent se laver soigneusement les mains et respecter les autres mesures d'hygiène recommandées (distanciation, etc.). Lors de la remise, la tierce personne ne doit pas entrer dans le logement de la personne malade, et elle doit utiliser sa propre laisse, l'objectif étant d'éviter toute contamination interhumaine.</p>
3.3	Comment doivent se comporter les propriétaires de chiens faisant partie des personnes vulnérables ?	<p>Les propriétaires d'animaux faisant partie des <a href="#">personnes vulnérables</a> peuvent promener leurs chiens à l'extérieur. En cas de contact avec d'autres personnes, ils doivent respecter strictement les mesures d'hygiène et de distanciation habituelles. En l'état actuel des connaissances, les contacts des humains et des chiens avec d'autres chiens ne posent pas de problème.</p>
3.4	Faut-il tester les animaux de compagnie pour détecter le SARS-CoV-2 ?	<p>Normalement, les animaux <b>ne doivent pas</b> être testés, pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les tests ne sont toujours pas disponibles en quantité suffisante. Les tests disponibles mais aussi les capacités des laboratoires doivent être prioritairement réservés au diagnostic de la maladie chez l'humain.</li> <li>• Le résultat d'un test n'a aucune influence sur les soins ni sur les mesures à appliquer. À l'heure actuelle, l'appréciation des résultats de tests pratiqués sur les animaux pose question. <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Il peut y avoir des faux négatifs, résultant d'un prélèvement mal effectué, ou effectué à un stade de la maladie où le virus n'est pas détectable. Cela peut donner l'impression d'une « sécurité » qui n'a pas lieu d'être.</li> <li>○ De même, il peut y avoir des faux positifs. Des résultats positifs peuvent avoir des conséquences en termes de protection animale, car il est possible que des animaux soient négligés, euthanasiés ou abandonnés à cause de tels résultats.</li> </ul> </li> <li>• Les résultats d'un test n'ont aucune influence sur les soins à apporter à un animal malade. Les recommandations concernant le comportement à avoir envers l'animal restent les mêmes (respect des règles générales d'hygiène).</li> </ul>

		Si une personne porteuse du SARS-CoV-2 demande un examen de son animal de compagnie, le prélèvement et le test doivent être réalisés sur place par une personne dotée de l'équipement adéquat (vêtements de protection). Le transport du prélèvement doit se faire selon les exigences <a href="#">UN3373</a> . Si le premier test donne un résultat positif, il faut le confirmer par une deuxième analyse.
3.5	Dans le cadre de projets de recherche, faut-il chercher une infection au SARS-CoV-2 chez des animaux ?	Afin d'approfondir les connaissances sur la propagation du SARS-CoV-2 chez les animaux, il peut être utile de réaliser des études scientifiques. Des projets de recherche actuellement en cours portent sur les questions en suspens relatives au SARS-CoV-2 chez les animaux.
3.6	Quelles règles s'appliquent à partir de novembre 2020 pour les cours d'éducation canine et les entraînements en sport canin ?	Les établissements doivent avoir un plan de protection conformément à l'art. 4 et à l'annexe de <a href="#">l'ordonnance COVID-19 pour situation particulière</a> dès que les groupes sont composés de plus de 5 personnes. Indépendamment de l'existence d'un plan de protection, toute personne est tenue de respecter les règles de l'OFSP en matière d'hygiène et de distance. La taille du groupe ne doit pas dépasser 15 personnes et doit être réduite en conséquence si la distance requise ne peut être respectée autrement. Pour les cours et les entraînements en salle ou si la distance à l'extérieur ne peut être respectée, le port d'un masque est obligatoire (sauf pour l'équipe homme/chien lors d'un exercice ou d'une activité similaire). Il est également obligatoire de porter un masque dans l'entrée, dans les toilettes et dans l'espace de restauration des places de dressage des chiens ou des salles d'entraînement.  Veuillez noter que votre canton peut avoir édicté des règles plus strictes !

État au 9.11.2020, dhe/TSch  
Mise à jour du 03122020 dhe